

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 18 mars 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints,
Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Jean Pierre BUERBA
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Raphaël BENOIT, procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - EAU/ASSAINISSEMENT
(24-2022)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT 269 232.55 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 269 234.21 €

SOLDE D'EXECUTION (excédent) **1.66 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT 100 920.24 €

RECETTES INVESTISSEMENT 98 433.96 €

SOLDE D'EXECUTION (déficit) **- 2 486.28 €**

Madame DESMARAIS, 1^{ère} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 de l'eau et assainissement est approuvé.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 de la commune est approuvé.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau